

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTTHUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, BOULLY Stéphanie, COEURET Christelle, ROUDEIX Hélène, BOZONNET Éric, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, VOLATIER Leslie et BERTHILLOT Gisèle.

Excusés : VALÉRIE Pierre (donne pouvoir à PONTTHUS Jacques),
MARIN Alain (donne pouvoir à ROBIN Nathalie),

Absent : BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de ce troisième Conseil Municipal de cette année 2022. Il procède à l'appel, vérifie le quorum et cite les deux pouvoirs. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Stéphanie BOULLY, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du compte rendu de la séance du lundi 07 mars 2022

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de compte rendu de réunion du lundi 07 mars 2022, qui leur a été préalablement transmis.

Au point n° 13 « informations et questions diverses » du projet de compte rendu, Leslie VOLATIER fait remarquer qu'une erreur de rédaction s'est glissée concernant la vente des terrains aux enchères du site de la Bresse. Elle précise qu'il restait trois lots à céder sur le site, suite à la première vente, et que deux ont été adjugés lors de la deuxième vente aux enchères du 03 mars (maison du gardien, bureau),

M. le Maire avalise les propos de la Conseillère Municipale et propose de rectifier le compte rendu dans ce sens. La correction étant effectuée, aucune autre observation n'étant relevée, le compte rendu du lundi 07 mars 2022 est approuvé à la majorité.

Pour : 15
Contre : 3 (Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS)
Abstention : 0

////////////////////

3. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 (rapporteur : Hervé CLERC)

La commission finances s'est réunie le lundi 21 mars dernier.

L'Adjoint en charge des finances présente l'exécution budgétaire 2021 par chapitres et opérations comme suit. Si les élus ont des questions particulières, il sera répondu à ces questions.

| Section | Fonctionnement | Investissement |
|---------------------|----------------|----------------|
| Dépenses (€) | 1 034 493,68 | 1 055 695,70 |
| Recettes (€) | 1 752 974,17 | 1 397 290,76 |
| Résultat cumulé (€) | 718 480,49 | 341 595,06 |

Au vu du tableau, l'exécution budgétaire 2021 fait apparaître les résultats suivants :

| | Résultat antérieur (€) | Résultat exercice 2021 (€) | Résultat cumulé au 31/12/2021 (€) | RAR (€) | Solde des RAR (€) | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat |
|----------------|------------------------|----------------------------|-----------------------------------|--------------|-------------------|---|
| Investissement | 484 156,11 | -142 561,05 | 341 595,06 | 3 665 581,00 | -1 746 317,00 | 1 404 721,94 |
| | | | | 1 919 264,00 | | |
| Fonctionnement | 943 309,62 | 370 144,87 | 718 480,49 | | | 718 480,49 |
| Cumul | 1 427 465,73 | 227 583,82 | 1 060 075,55 | | | -686 241,45 |

Hervé CLERC précise que la commune est au final en excédent à la fois en fonctionnement et en investissement.

Il est proposé de passer à l'approbation du compte administratif de la commune. M. le Maire se retire de la salle.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 de la commune.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

M. le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée délibérante et la présidence de l'assemblée. Hervé CLERC propose de passer, à présent, au vote du compte de gestion. Il rappelle, à titre liminaire, aux élus que le compte de gestion est celui tenu par le comptable public et qu'il doit être en conformité avec le compte administratif tenu par la commune. Après vérification, les deux comptes sont identiques.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion tenu par le comptable public pour l'exercice 2021.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

4. Affectation du résultat de fonctionnement résultat 2021 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC rappelle, à titre liminaire, que l'excédent de fonctionnement peut sur décision du Conseil Municipal être affecté tout ou en partie en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 718 480,49 €. Il convient donc de l'affecter en totalité en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de ladite section. En effet, le solde des crédits de report est de -1 746 317,00 € et l'excédent cumulé d'investissement n'est que de 341 595,06 €.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'affecter l'intégralité de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 718 480,49 € en section d'investissement (compte 1068).

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

5. Vote des taux d'imposition 2022 (rapporteur : Hervé CLERC)

Le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition 2022 : Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Les taux actuels sont :

- 29,98 % pour le FB,
- 36,99 % pour le FNB.

Hervé CLERC présente l'évolution des bases d'imposition.

| Taxes | Bases imposition 2021 | Bases imposition 2022 | Taux (%) | Produit fiscal 2022 attendu |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|----------|-----------------------------|
| Taxe foncière (bâti)..... | 1 920 278 | 2 016 000 | 29,98 | 604 397 |
| Taxe foncière (non bâti) | 113 915 | 117 800 | 36,99 | 43 574 |
| | | | Total | 647 971 |

Compte tenu de l'inflation et du fait que les bases fiscales ont été augmentées en conséquence de 3,4 %, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

////////////////////

6. Approbation du budget primitif communal – Exercice 2022 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC, premier Adjoint en charge des finances communales, explique que le Conseil Municipal doit approuver le budget primitif – exercice 2022 de la commune.

Avant de détailler les crédits inscrits pour chaque section respective, il rappelle que le budget est voté par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement. Il rappelle également que les crédits en dépenses sont limitatifs alors que les crédits en recettes sont évaluatifs.

Il présente ensuite les propositions pour la section de fonctionnement.

| Article | DEPENSES | B.P.2022 | Article | RECETTES | B.P.2022 |
|---------|---|---------------------|---------|-------------------------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 307 650,00 | 64 | Atténuation de charges | 10 000,00 |
| 012 | Charges de personnel | 545 650,00 | 70 | Produits des services | 54 050,00 |
| 65 | Gestion Courante | 178 616,00 | 73 | Impôts et taxes | 900 952,00 |
| 66 | Charges Financières | 17 867,00 | 74 | Dotations et subventions | 330 503,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 | 75 | Autres produits | 70 000,00 |
| 014 | Atténuation de produits | 81 199,00 | 76 | Autres produits financiers | 0,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 27 903,00 | 77 | Produits exceptionnels | 10 000,00 |
| | Total dépenses réelles | 1 158 885,00 | | Total recettes réelles | 1 375 505,00 |
| 042 | opérations d'ordre de section à section | 35 000,00 | 002 | report partie excédent de fonct N-1 | 0,00 |
| 042 | cession | 0,00 | 040 | cession | 0,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 181 620,00 | | | |
| | TOTAL dépenses | 1 375 505,00 | | TOTAL recettes | 1 375 505,00 |

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 1 375 505,00 €.

S'agissant de la section d'investissement, les principales opérations sont listées.

| N° opération | Objet | Montant € TTC |
|--------------|--|---------------|
| 276 | Cimetière | 100 000,00 |
| 362 | Groupe écoles | 3 654 596,00 |
| 374 | Informatique | 2 000,00 |
| 391 | Matériels pour agents techniques | 3 000,00 |
| 412 | Voirie | 40 000,00 |
| 413 | Salle des fêtes | 150 000,00 |
| 428 | Cabinet médical | 2 246,00 |
| 433 | Camion Pompiers | 30 000,00 |
| 434 | Guirlandes (illuminations) | 7 000,00 |
| 436 | Bâtiment école élémentaire / maison des associations | 8 739,00 |
| 437 | Ancienne agence Crédit Agricole | 120 000,00 |
| 438 | EP maison des associations | 20 000,00 |
| 439 | Aménagement doux centre village | 90 000,00 |
| 440 | Aménagement aire camping-car | 90 000,00 |
| 441 | Aménagement Place du marché | 500 000,00 |
| 442 | Colonnes OMR enterrées centre village | 52 000,00 |
| 443 | Aménagement quartier nouvelle école | 150 000,00 |
| 444 | Aménagement nouvelle maison des associations | 50 000,00 |

Hervé CLERC détaille ensuite les subventions d'investissement attendues pour 2022.

| N° opération | Intitulé | BP 2022 (€ TTC) |
|--------------|------------------|-------------------|
| 362 | Groupe scolaire | 748 850,00 |
| 429 | Numérique écoles | 14 000,00 |
| | TOTAL | 762 650,00 |

Hervé CLERC présente les prévisions de la section d'investissement pour l'année 2022.

| Article | DEPENSES | B.P.2022 | Article | RECETTES | B.P.2022 |
|------------|--------------------------------------|---------------------|---------|--|---------------------|
| 20-21 - 23 | Restes à réaliser et | 3 665 581,00 | 13 | Restes à réaliser et | 119 264,00 |
| | Nouvelles opérations | 1 402 000,00 | | Subventions | 762 650,00 |
| 20422 | Voirie Rue des Badelles | 0,00 | 1641 | Emprunt | 1 800 000,00 |
| | | | 1641 | Emprunt court terme | 755 697,00 |
| | <i>Total dépenses d'équipement</i> | <i>5 067 581,00</i> | 165 | Caution | 2 000,00 |
| 1641 | Capital des emprunts | 88 050,00 | 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 718 480,00 |
| 165 | Cautionnements | 2 000,00 | 10222 | F.C.T.V.A. | 41 325,00 |
| | <i>Total dépenses financières</i> | <i>90 050,00</i> | 10226 | Taxe d'aménagement | 30 000,00 |
| | Total dépenses réelles | 5 157 631,00 | | Total recettes réelles | 4 229 416,00 |
| | | | 024 | Cession | 370 000,00 |
| 020 | Dépenses imprévues | 0,00 | 040 | Opérations d'ordre de section à section | 35 000,00 |
| 1391-040 | Amortissements recettes | 0,00 | 021 | Prélèvement sur recettes de fonctionnement | 181 620,00 |
| 001 | Déficit d'investissement N-1 reporté | 0,00 | 001 | Excédent d'investissement reporté | 341 595,00 |
| | TOTAL dépenses | 5 157 631,00 | | TOTAL recettes | 5 157 631,00 |

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante passe au vote du budget communal exercice 2022.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le budget primitif 2022 de la commune fixé à 1 375 505,00 € en section de fonctionnement et à 5 157 631,00 € pour la section d'investissement.

Pour : 15
Contre : 2 (Cécile GUILLERMIN et Leslie VOLATIER).
Abstention : 1 (Thierry DESMARIS)

////////////////////

7. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations (rapporteur : Christelle COLIN)

Le premier Adjoint, Hervé CLERC, explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Il revient sur la logique suivie les années précédentes, à savoir 100,00 € par association ayant leur siège social à Mézériat, sauf pour l'Harmonie et le Comité de fleurissement qui bénéficient, en raison de leur objet et fonctionnement, d'une subvention d'un montant plus conséquent. Il est donc proposé, pour cette année, de poursuivre cette logique d'attribution. Le premier Adjoint annonce toutefois qu'un nouveau régime d'octroi des subventions communales est en cours de réflexion par les membres de la Commission Animation. Il ne s'agira plus d'attribuer une subvention de fonctionnement systématique pour un montant forfaitaire, mais d'attribuer un montant de subvention en fonction de critères d'attribution préalablement fixés (âge des licenciés, etc.), à l'instar de la CCV.

Hervé CLERC précise que comme chaque année, une réserve est prévue pour toute subvention exceptionnelle qui serait susceptible d'intervenir en cours d'année (le montant de cette réserve est d'environ 3 000,00 € pour l'année 2022).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de reconduire, pour l'année 2022, le montant des subventions attribuées aux associations en 2021.

Les subventions exceptionnelles feront l'objet d'une décision spécifique et seront attribuées sur demande écrite des associations.

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

////////////////////

8. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique qu'afin d'équilibrer le budget 2022 du CCAS, il convient de lui attribuer une subvention communale, comme le Code de l'Action Sociale et des Familles le permet.

Le Conseil Municipal doit donc décider d'attribuer ou non une subvention au CCAS d'un montant de 3 500,00 €.

Hervé CLERC précise que le résultat 2021 du CCAS est de 2 238,07 €. Il manque donc environ 3 500,00 € pour équilibrer le budget pour un montant de 6 538,00 €. Le premier Adjoint propose donc à l'assemblée délibérante, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 500,00 € au CCAS, pour permettre d'assurer le fonctionnement de l'établissement public pour 2022.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 500,00 € au CCAS.

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

////////////////////

9. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU)

Le président de séance, Guy DUPUIT, donne la parole à Philippe CHAMBOUVET, pour une présentation de l'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain), portée par la Communauté de Communes de la Veyle (CCV), dans le cadre du programme « Petites Villes de demain ».

Le Conseiller municipal délégué à la santé publique rappelle à titre liminaire, les grandes lignes du programme de contractualisation avec l'Etat dénommé « Petites villes de demain », programme qui permet de concrétiser un projet de territoire en renforçant les moyens notamment financiers donnés aux élus. La commune de Mézériat n'a pas pu être retenue dans le cadre de ce programme, puisque seules les communes de Vonnas et Pont-de-Veyle répondaient aux critères pour en faire partie.

Ce programme prévoit un volet « habitat », ayant pour objectif l'amélioration de l'état des logements avec une aide financière pour des travaux de réhabilitation. Mézériat a pu être intégrée dans l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH RU, qui vise à établir un diagnostic de l'état des logements sur la commune et faire bénéficier aux propriétaires, de subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration. C'est l'association SOLIHA (SOLIdaires pour l'HAbitat) de l'Ain, qui a la charge de l'étude pour la CCV.

Concrètement parlant, pour pouvoir établir dans un premier temps, un diagnostic de l'habitat, chaque propriétaire bailleur ou locataire occupant va recevoir prochainement dans sa boîte aux lettres, un questionnaire à remplir. Le retour est prévu au plus tard pour le 22 du mois d'avril. On espère 6 à 8 % de retours sur les 1 100 foyers de Mézériat. M. CHAMBOUVET insiste sur le fait que cette enquête est importante, dans la mesure où elle va permettre de détecter éventuellement l'habitat indigne ou très dégradé.

M. le Maire demande une attention particulière aux élus, quant aux retours de l'enquête et ne pas hésiter à relancer les habitants qui n'auraient pas répondu. Le rendu de l'étude devrait se faire au mois d'octobre prochain (présentation du diagnostic, définition des actions et préparation de la phase opérationnelle). Les propriétaires disposeront ensuite d'un délai 5 ans pour exécuter les travaux.

Nathalie ROBIN fait remarquer que la réalisation de cette étude sera abordée également en commission services aux publics et aux familles. Il s'agit en effet d'un programme incitatif à l'égard des propriétaires, pour entreprendre des travaux de réhabilitation, mais aussi pour profiter de financements pour la réalisation de travaux d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie.

Philippe CHAMBOUVET lance un appel aux élus pour assurer la distribution des courriers dans les boîtes aux lettres. Toute personne intéressée doit prendre contact avec le conseiller municipal délégué. Afin d'assurer la communication et d'éviter toute confusion avec le recensement de la population qui vient de se terminer, une information sera effectuée au préalable auprès de la presse et sur Panneau Pocket.

M. CHAMBOUVET termine en rappelant que toutes les personnes qui répondront, ne seront absolument pas engagées à réaliser les travaux, l'objectif avant tout est de permettre d'établir un diagnostic de l'habitat de la commune.

////////////////////

10. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'unique décision prise en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

| Date de signature | Acte | Prestataire | Objet | Montant € HT |
|-------------------|--------|----------------|--|--------------|
| 09/03/2022 | marché | DIAG PRÉCISION | Réalisation d'un diagnostic amiante et de performance énergétique pour le magasin POM D'ADAM en vue de la cession du bail commercial | 200,00 |

Le Conseil Municipal prend acte de cette délégation.

////////////////////

11. Commissions communales et services municipaux

Les comptes rendus de réunions ayant été transmis préalablement, chaque Vice-Président fait le point brièvement sur le travail de sa commission.

■ Commission Communication

Josiane MUZY commence par un point sur l'élaboration du prochain Mézémag. Peu de retours d'articles à ce jour. La deuxième Adjointe en charge de la sécurité, des affaires scolaires et de la communication, en profite pour relancer les élus en vue de la prochaine réunion.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY signale aux élus que la recherche d'un imprimeur pour l'impression du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), documents spécifiques, est toujours d'actualité. Il faudra en reparler lors d'une prochaine réunion.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY poursuit et rend compte du travail mené par les membres de la commission. Le prochain conseil d'écoles est prévu le vendredi 08 avril à 18h00.

La dernière réunion de la commission en date du 08 mars a notamment été consacrée à l'organisation de la consultation de la population pour la dénomination du futur groupe scolaire. Il a décidé de lancer une consultation « ouverte » auprès de la population, et non « fermée » comme cela était prévu initialement. Une communication sur les modalités d'organisation sera faite préalablement auprès de Panneau Pocket et du site internet. Les propositions pourront se faire par internet ou sur papier déposé, dans l'urne mise à disposition à la mairie ou chez les principaux commerçants.

■ Commission Travaux

Dans l'attente de la programmation d'une prochaine réunion de la commission, Joël MONIER, troisième Adjoint, donne rendez-vous à l'ensemble des élus, ce samedi 9 avril à 09h00 sur le site du groupe scolaire, pour la visite du chantier.

L'avancement des travaux suit son cours, le plaquiste accuse un certain retard et a été mis en demeure de le combler en mai, le charpentier avance bien.

Par ailleurs, les travaux pour la fibre optique se poursuivent et devraient se terminer pour la fin de l'année.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, fait le point sur l'activité de la commission depuis la dernière séance de conseil municipal :

- La réception d'accueil des nouveaux habitants organisée le samedi 13 mars dernier a permis de faire connaissance avec 13 nouvelles familles récemment installées sur Mézériat.
- La matinée « nettoyage » s'est tenue le samedi 26 mars, un peu décevante car seules 16 personnes ont participé, soit la moitié moins qu'en 2021 et ce, malgré un appel aux représentants d'associations. La matinée a permis tout de même de récolter près de 100 kg de déchets. Des remerciements sont adressés au SMIDOM pour la fourniture de petits équipements (gants, sacs poubelle, etc.).

La prochaine réunion de la commission est prévue le mardi 05 avril. A l'ordre du jour, travail sur la future maison des associations avec l'analyse du retour des questionnaires envoyés aux associations sur leurs besoins en matière de salles et préparation des prochaines manifestations à venir.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint, aborde les différents sujets sur lesquels travaillent actuellement les membres de la commission.

Il a tout d'abord été décidé le renouvellement des jachères fleuries pour une année supplémentaire.

Concernant les jardins partagés, les flyers ont été imprimés et sont disponibles en mairie et auprès des commerçants.

Vif succès pour la location du broyeur communal. 10 personnes ont déjà loué le matériel, qui a d'ores et déjà fait l'objet de demandes de réservations pour l'automne.

S'agissant du tri sélectif et des ordures ménagères, une rencontre s'est tenue avec M. Paul FERRÉ, Président du SMIDOM. Celui-ci a expliqué la démarche entreprise actuellement par l'établissement public, visant à limiter les ramassages par camion-benne et pour cela proposer des bornes de collecte d'ordures ménagères enterrées. Une visite du dispositif mis en place a eu lieu sur la commune de Montmerle-sur-Saône. Cet exemple a convaincu les élus qui se sont rendus sur place. Avant d'entreprendre cette démarche sur Méziat, il est prévu qu'une concertation se fasse au préalable avec la population. Une réunion publique est donc prévue à cet effet, le vendredi 06 mai à 19h00. Cette réunion sera l'occasion d'échanger avec les usagers et aborder d'autres thèmes liés à l'environnement, notamment les jardins partagés.

■ Planning des prochaines réunions

| | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Mardi 05 avril 2022 | Commission Animation |
| Samedi 09 avril 2022 – 9h00 | Commission Travaux (groupe scolaire) |
| Jeudi 14 avril 2022 – 20h00 | Commission Communication |
| Lundi 16 mai 2022 – 20h00 | Commission Affaires scolaires |
| Lundi 02 mai 2022 – 20h00 | Conseil Municipal |
| Lundi 16 mai 2022 – 20h00 | Commission Affaires scolaires |
| Mercredi 25 mai 2022 – 19h00 | Commission Santé publique |

////////////////////

12. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 28 mars 2022 à Saint-Genis-sur-Menthon et a été principalement consacrée à l'approbation des documents budgétaires. Le compte rendu de séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

■ Commission services aux publics et aux familles

Nathalie ROBIN revient sur les échanges des dernières réunions organisées dans le cadre de la commission.

Un diagnostic global a été établi dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF. Différentes thématiques et groupes de travail se sont ainsi mis en place.

Deux réunions ont eu lieu pour la petite enfance et l'enfance. Les points à retenir sont que l'intercommunalité n'est pas en capacité, à l'heure actuelle, de satisfaire toutes les demandes en multi-accueils et micro-crèches. Il y a un manque de places pour l'accueil du jeune enfant et la situation risque de ne pas s'améliorer avec le départ prochain à la retraite, d'un certain nombre d'assistantes maternelles.

Par ailleurs, de nouvelles normes imposeront d'augmenter le nombre de m²/enfant dans les structures d'accueil, ce qui posera souci pour certaines structures existantes.

Les accueils périscolaires atteignent, voire dépassent également les capacités d'accueil avec une forte augmentation des plus petits, une réflexion doit se mettre en place sur ce sujet. Le territoire communautaire est un territoire très attractif et il convient donc de faire suivre les capacités des lieux d'accueil des enfants en conséquence.

■ Commission aménagement du territoire et développement économique

Joël MONIER informe que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bresse-Val-de-Saône avance à grands pas, puisque l'enquête publique se tiendra du lundi 11 avril 2022 à 9h00 au vendredi 13 mai 2022 à 17h00. Le dossier et les modalités d'enquête du projet d'élaboration sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/scot-bvs>. Une information préalable sera effectuée sur le site internet de la commune de Mézériat ainsi que sur Panneau Pocket.

Une fois l'enquête publique terminée et le rapport du commissaire enquêteur remis, ce sera au tour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'avancer. Il est actuellement demandé à chaque représentant communal, de travailler sur les chartes couleur qui seront insérées dans le règlement.

////////////////////

13. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 23 mars 2022, séance consacrée principalement à l'approbation des documents budgétaires.

Pour le CCAS, le budget a été approuvé pour un montant en dépenses et recettes de 6 538,00 € pour l'unique section de fonctionnement.

S'agissant de la résidence autonomie « les Orchidées », la section de fonctionnement s'établit à 250 384,00 € et à 22 949,00 € pour la section d'investissement. Tous les documents (comptes administratifs, comptes de gestion, budgets primitifs) peuvent être consultés auprès du secrétariat du CCAS à la mairie.

S'agissant de la résidence autonomie « Les Orchidées », le point positif est que tous les appartements de la résidence devraient être loués d'ici la fin de l'année. Le port du masque n'est plus d'actualité à ce jour mais il est fortement recommandé de le maintenir dans les pièces communes aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs. La campagne de vaccination pour la seconde dose de rappel va être organisée.

Toujours quelques soucis techniques à déplorer dans le bâtiment, notamment un dégât des eaux et un volet roulant bloqué mais les services de DYNACITÉ ont demandé aux entreprises concernées d'intervenir rapidement pour procéder aux réparations.

Des membres du Conseil d'Administration s'attellent à l'élaboration du plan de gestion de crise. Ce plan fait partie des 9 thématiques du nouveau référentiel d'évaluation externe des établissements sociaux et médico-sociaux.

Nathalie ROBIN annonce qu'un défibrillateur sera prochainement installé à la résidence, une formation pour l'utilisation de l'équipement sera assurée par un membre du CPINI de Mézériat. Une formation aux premiers secours réservée aux agents pourrait également être organisée.

Le repas à destination des aînés se prépare pour le mois de mai. Une animation a été réservée. Pour les personnes ne pouvant y assister, un colis leur sera distribué, le coût en a été fixé à 16,73 €.

A noter également que le CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination) gérontologique Val de Saône-Côtière est opérationnel. Celui-ci a pour vocation d'accompagner les personnes âgées et leur entourage dans leurs démarches de perte d'autonomie et les orienter vers les services compétents.

Une information sera communiquée avec des permanences prévues au château de Pont-de-Veyle (Pôle des services publics) et au Centre Départemental de la Solidarité à Saint-Didier-sur-Chalaronne. Contact peut être pris par téléphone au 07 63 47 14 78 et par mail : perrine.dubost@ain.fr.

Philippe CHAMBOUVET prend la parole pour informer de l'accueil sur la commune, de 2 personnes venant d'Ukraine. Après avoir fui leur pays en guerre, ces deux personnes ont été accueillies chez leur sœur vivant à Mézériat. Un livret a été édité par l'État à destination de toute personne venant d'Ukraine pour expliquer les démarches administratives pour l'entrée dans le pays. Une des choses les plus évidentes, c'est de pouvoir s'exprimer et communiquer. A cet effet, la commune a été réactive, puisque des cours d'alphabétisation ont d'ores et déjà été mis en place, les élus adressent d'ailleurs leurs remerciements aux personnes bénévoles qui s'en chargent. Une aide est venue également de la Croix Rouge pour la livraison de colis alimentaires. Le point fort de cet accueil pour les expatriés est le fait d'avoir pu être reçues au sein même de leur famille en France, ce qui évite un souci de « déracinement ». Les démarches administratives vont se poursuivre à Lyon, en vue de la délivrance d'un permis de séjour, la Conseillère déléguée, Nathalie ROBIN, va les emmener. France Service s'est également mise à disposition des personnes venant

d'Ukraine pour les accompagner dans l'accomplissement de leurs démarches administratives. Pour l'instant, il n'est pas prévu l'accueil d'autres familles sur Mézériat. La CCV a demandé à chaque commune de nommer un référent, de manière à mutualiser les actions entreprises sur le territoire. 21 familles du territoire communautaire se sont portées candidates pour accueillir des Ukrainiens. Toute famille intéressée peut demander son inscription auprès du secrétariat de mairie. La liste des familles proposées sera ensuite examinée par les élus pour validation. Les vêtements et produits de première nécessité récupérés en mairie, suite aux dons de la population, vont être centralisés à Pont-de-Veyle. Enfin, samedi soir dernier, une soirée spéciale Ukraine a été organisée à l'Escale en vue de recueillir des dons pour le pays.

■ Assemblée générale du Comité de fleurissement

Guy DUPUIT rend compte du déroulement de cette réunion à laquelle il a assisté, pour présenter le bilan d'activités 2021.

L'association n'a pas pu organiser de manifestation pour cause de crise sanitaire mais les plantations de fleurs ont bien eu lieu. Elle recherche toujours des bénévoles.

Le bilan financier présente un résultat positif de 1 588 €.

Les représentants du Comité départemental ou régional ? du fleurissement sont venus visiter la commune dans le cadre du classement 1 fleur. Quelques points négatifs ont été relevés, notamment la taille des arbres, des formations pourraient être organisées à l'attention des agents techniques pour améliorer leur taille.

■ Assemblée générale du Club Loisirs Amitiés

Josiane MUZY a assisté à la 42^{ème} assemblée générale, l'association ayant été créée le 27 novembre 1979 et qui compte à ce jour, 145 adhérents.

Une unique manifestation a pu être organisée en 2021, à savoir le loto.

Au niveau financier, un résultat négatif de 1 519,85 € a été enregistré au titre de l'année 2021 mais la trésorerie reste saine. La cotisation resterait au même prix. Les traditionnelles manifestations (loto, pétanque, belote) pourront être reconduites sauf mesure sanitaire exceptionnelle.

■ Réunion du Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) de Mézériat et Assemblée générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers

C'est M. le Maire, représentant de la commune auprès du CPINI, qui a assisté à la réunion annuelle de centre, pour présenter le bilan de l'année 2021.

A l'heure actuelle, l'effectif est de 20 sapeurs-pompiers mais seulement 12 sont opérationnels.

87 interventions ont été recensées pour l'année 2021 : 6 incendies, 13 opérations diverses et une soixante de secours à la personne.

Les principaux projets pour 2022 sont l'acquisition par la commune, d'un nouveau véhicule de première intervention avec des aménagements à prévoir, ainsi qu'une tronçonneuse. L'ancien véhicule, ne passant plus au contrôle technique, va être mis à la vente et le produit reviendra à la commune.

Il a été procédé à la vérification des 73 poteaux incendie. Des formations aux premiers secours (PS1) vont être organisées. Le CPINI recherche des véhicules qui pourront être brûlés et servir ainsi d'entraînement incendie.

La réunion annuelle de centre a été suivie par l'assemblée générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Mézériat, présidée par Béatrice DARMEDRU. L'association compte à ce jour, 34 amicalistes. La traditionnelle vente des calendriers a permis de récolter 6 500,00 €.

Au niveau financier, un résultat positif de 3 508 € a été enregistré. Les traditionnelles manifestations seront reconduites sur 2022, notamment la vente d'andouillettes.

14. Questions et informations diverses

→ M. le Maire fait le point sur le projet d'extension du cimetière, suite à l'achat du terrain en 2010. Laurent CHASSAGNE, architecte, a élaboré une première esquisse, à partir du travail établi par l'architecte précédent mais parti à la retraite depuis. Une projection de l'aménagement envisagé par M. CHASSAGNE est faite. M. le Maire propose que l'étude du dossier soit reprise par les membres de la Commission Travaux.

Parallèlement, une consultation va être prochainement lancée pour la numérisation du cimetière. Un travail de reprise des concessions devra donc être entrepris avec le recrutement d'un stagiaire ou d'un agent sur un court temps.

M. le Maire termine en annonçant la venue de la chanteuse Louane, le 09 juillet 2022 à la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône, pour un concert. Le site n'a pas été choisi au hasard et permettra de mettre en valeur les récents travaux d'accueil de la base et du restaurant.

→ Leslie VOLATIER demande le devenir du site des Frachets aujourd'hui en démolition. Dynacité a souhaité rencontrer le Maire afin de définir les besoins de la commune en matière d'habitat et compte tenu des différents projets qui sont lancés. Ceci afin de proposer à la commune un projet à moyen terme qui corresponde aux besoins de la population.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, avant de lever la séance, M. le Maire rappelle les permanences des élus à l'occasion des deux tours de l'élection présidentielle. Il remercie le personnel administratif communal pour l'édition et la mise sous enveloppe des 1 500 cartes électorales, et de manière générale, pour le travail accompli durant cette période bien chargée (recensement de la population, budget, etc.).

Aucune autre information n'étant donnée, M. le Maire lève la séance à 23h10.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 02 mai 2022 à 20h00.